

ASSEMBLEE COMMUNALE

Convocation

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Haut-Intyamou sont convoqués en assemblée communale

**le mercredi 15 mai 2024 à 20h15,
à la salle communale à Albeuve.**

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2023

Le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site communal, www.haut-intyamou.ch

2. Comptes 2023

- a. Compte de résultats
- b. Compte des investissements
- c. Rapport de la Commission financière
- d. Approbation des comptes 2023

3. Transfert du Patrimoine administratif au Patrimoine financier

- a. Ecole de Neirivue, route de l'Intyamou 48 à Neirivue
- b. Ecole d'Albeuve, rue Jean-Marie Musy 31 à Albeuve
- c. Ecole de Montbovon, route du Lac 4 à Montbovon
- d. Ancien atelier de couture, route de l'Intyamou 52 à Neirivue

4. Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de parcelles et bâtiments communaux

- a. Ecole de Neirivue, route de l'Intyamou 48 à Neirivue
- b. Ecole d'Albeuve, rue Jean-Marie Musy 31 à Albeuve
- c. Ecole de Montbovon, route du Lac 4 à Montbovon
- d. Ancien atelier de couture, route de l'Intyamou 52 à Neirivue
- e. Ecole de Lessoc, route du Buth 15 à Lessoc
- f. Route des Vanils 20 à Neirivue (local du feu)
- g. Parcelles 1217aa & 1332 à Neirivue

5. Nominations à la commission d'urbanisme

6. Divers

Le Conseil communal

Toute demande particulière est à adresser par écrit à l'attention du Conseil communal à commune@haut-intyamou.ch ou par courrier postal d'ici au mercredi 8 mai 2024.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture.